

ACCUEILS DE LOISIRS

Été 2023



Hénin-Beaumont

Organisation générale

Les accueils de loisirs seront ouverts de 9 h à 17 h aux enfants âgés de 3 à 13 ans, répartis selon les tranches d'âge.

1^{ère} session :

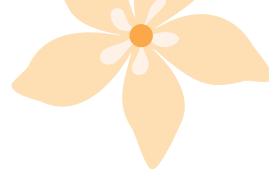
du lundi 10 au vendredi 28 juillet 2023.

2^e session :

du lundi 31 juillet au vendredi 18 août 2023.

Fermeture le vendredi 14 juillet 2023 et le mardi 15 août 2023.

Une garderie payante est proposée de 7 h à 8 h 45 et de 17 h 15 à 19 h.



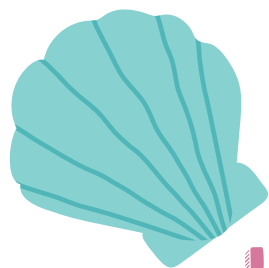
Dates et Lieux d'inscription

Nombre de places limité

- du samedi 3 au mercredi 7 Juin 2023, en ligne via le portail famille.
- du mercredi 14 au vendredi 16 Juin 2023, au guichet du Service Éducation - Jeunesse.

Le dossier d'inscription 2022-2023 dûment complété, auquel doivent être joints les documents demandés, est obligatoire pour valider définitivement toute inscription.

Pour les démarches en ligne, il vous est possible de scanner et d'envoyer les documents par mail à l'adresse suivante : education.jeunesse@mairie-heninbeaumont.fr



Lieux d'implantation et dates de fonctionnement

Du 10 au 28 juillet 2023

(selon l'école fréquentée) :

3-6 ans : Blum ou Pantigny.

6-13 ans : Blum ou Pantigny.

Du 31 juillet au 18 août 2023

3-6 ans : Pantigny.

6-13 ans : Pantigny.

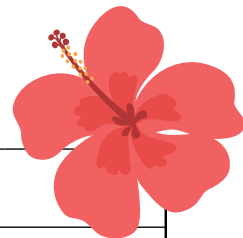


Mode d'emploi pour la préinscription en ligne

- ▶ Transmettre la fiche d'inscription et ses justificatifs à l'adresse email suivante : education.jeunesse@mairie-heninbeaumont.fr, ou à l'accueil du Service.
- ▶ Se connecter à votre espace famille.
- ▶ Se rendre dans la rubrique « ma famille » puis cliquer sur l'icône « créer une inscription ».
- ▶ Cliquer sur « préinscription ALSH Été 2023 ».
- ▶ Cliquer sur commencer puis remplir le formulaire.
- ▶ Cliquer sur « aller à l'étape 2 » afin de vérifier les informations sélectionnées, puis valider.

Votre demande ne sera traitée que si elle respecte les modalités d'inscription énoncées en page suivante. Une fois celle-ci traitée par notre service, votre facture apparaît dans votre espace famille. Dès lors, les frais d'inscription sont payables en ligne, étape validant votre inscription.

Tarifs



Accueils de Loisirs	1er et 2ème Enfants			à partir du 3ème Enfant		
	Base journalière pour Calcul du Forfait hebdomadaire	Pour Information		Base journalière pour Calcul du Forfait hebdomadaire	Pour Information	
		1 Semaine (4 jours)	1 Semaine (5 jours)		1 Semaine (4 jours)	1 Semaine (5 jours)
TARIF 1 : Héninois QF ≤ 1 400	7,30 €	29,20 €	36,50 €	6,30 €	25,20 €	31,50 €
TARIF 2 : Héninois QF > 1 400	9,10 €	36,40 €	45,50 €	8,10 €	32,40 €	40,50 €
TARIF 3 : Extérieurs QF ≤ 1 400	13,00 €	52,00 €	65,00 €	12,00 €	48,00 €	60,00 €
TARIF 4 : Extérieurs QF > 1 400	13,50 €	54,00 €	67,50 €	12,50 €	50,00 €	62,50 €

Les inscriptions sont prises à la semaine, du lundi au vendredi, hors cas exceptionnels et jours fériés. Pour les bénéficiaires de l'Aide aux Temps Libres, la participation de la CAF de 3,40 € par jour sera déduite du montant global lors de l'inscription, à partir de 4 jours d'inscription. Les tarifs comprennent toutes les activités, les repas, les goûters et les transports. Les Chèques Vacances sont également acceptés.



Modalités d'inscription

Veillez vous munir des pièces suivantes :

- ▶ Justificatif de domicile de moins de trois mois.
- ▶ Copie de l'attestation de la carte Vitale et de la carte de mutuelle.
- ▶ Copie de l'attestation d'assurance scolaire MAE Formule activité extra-scolaire ou responsabilité civile.
- ▶ Notification 2023 de l'Aide aux Vacances de la CAF (document vert) et le numéro de CAF.
- ▶ Copie du carnet de vaccinations régulièrement complété pour les vaccinations obligatoires.
- ▶ Attestation de Quotient Familial (QF) à télécharger sur le site de la CAF.
- ▶ Le dossier d'inscription.

Remarque : Les familles ayant déjà rendu un dossier d'inscription complet à l'occasion des Accueils de Loisirs des vacances d'Automne 2022, d'Hiver ou de Printemps 2023 ne devront fournir que les documents à mettre à jour dans le dossier 2022-2023.

Pour toute nouvelle inscription, un dossier est à retirer dans les meilleurs délais au Service Éducation-Jeunesse.

Attention : Pour toute demande de prise en charge, veuillez retirer un imprimé avant le début des inscriptions au Service Éducation - Jeunesse, et le transmettre à l'organisme concerné (CCAS ou autre) afin de présenter un accord écrit à l'inscription.





Hénin-Beaumont

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au :
Service Éducation-Jeunesse situé au Pôle Social et Familial
143 avenue des Fusillés – 03 21 74 55 44